

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2009

COMPTE RENDU

DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

En application des articles L 2121-15 et 21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance.

M. CORDONNIER Yannick est désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance.

QUARTIER SAINT-MARC – CONTRAT REGION-VILLES MOYENNES : DEMANDE DE SUBVENTION

Le contrat Région-Villes Moyennes pour un montant de 1 119 000 euros sera fléché exclusivement sur les aménagements et sur le traitement paysager (V.R.D., éclairage public, espaces verts, parkings,...).

Adopté à l'unanimité.

EXPOSITION LEONARD DE VINCI : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Une grande exposition sur Léonard de Vinci à Romorantin sera organisée du 9 juin 2010 au 30 janvier 2011 avec nos amis italiens du Musée Léonardiano de Vinci et le Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance de Tours. Le budget prévisionnel est estimé à 213 000 euros T.T.C. Des subventions sont sollicitées.

Voté à la majorité (1 abstention : M. RETSIN)

RESTAURATION DE L'EGLISE SAINT-ETIENNE – REEVALUATION DES TRAVAUX DU CHŒUR : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le dossier de la restauration du chœur de l'église Saint-Etienne est réévalué sur la base de 2 078 429,72 euros H.T. Des subventions sont sollicitées.

Adopté à l'unanimité.

REVISION DE PERIMETRES SCOLAIRES

Pour rééquilibrer les secteurs des écoles primaires et maternelles du Bourgeau et de Saint-Marc, il est proposé de reporter les rues Georges Guynemer, des Grelets, de la Richaudière et des Trois Communes vers le groupe scolaire de Saint-Marc.

Voté à la majorité (1 abstention : M. RETSIN)

CONVENTION D'OCCUPATION DE MATRA 4 PAR L'ASSOCIATION MAISON DE L'EMPLOI

Avant la transformation du site en pôle économique et social, il est proposé de mettre à disposition de l'association Maison de l'Emploi de l'arrondissement de Romorantin-Lanthenay une partie du bâtiment. La commune continuera à assurer les charges de chauffage et de réseaux, en contrepartie l'association versera une indemnisation annuelle de 30 000 euros.

Voté à la majorité (1 abstention : M. RETSIN)

RENOUVELLEMENT DU BAIL DU LOGEMENT DE FONCTION DE LA TRESORIERE PRINCIPALE

Les services du Trésor Public ayant été intégrés dans les locaux de l'Hôtel des Impôts, le bail a cessé le 30 septembre 2009. La Trésorerie Générale demande le renouvellement de celui du logement de fonction pour une durée de trois années moyennant un loyer annuel de 6 525 euros.

Adopté à l'unanimité.

ACQUISITION DE TERRAINS DANS LE QUARTIER DES BADAIRE ET RUE DE LA PIERRE

- Il est proposé d'acquérir trois terrains cadastrés section BK n° 440 et n° 441 de 621 m² et n° 444 de 486 m² pour l'euro symbolique qui permettront le débouché de la rue des Bleuets vers la rue des Cheminets. Un autre terrain cadastré section BK n° 445 de 352 m² sera acquis pour 1 400 euros afin de désenclaver la zone des Badaires. (voir plan ci-joint).
- Le Syndicat de l'Enseignement Libre du Diocèse de Blois nous cède pour l'euro symbolique une parcelle de 5 m², cadastrée section BE n° 686, rue de la Pierre. (voir plan ci-joint).

Adopté à l'unanimité.

DECLASSEMENT ET CLASSEMENT DANS LE DOMAINE COMMUNAL DE LA VOIRIE A "L'ETANG DES MOTTES"

Il est proposé d'intégrer la voirie du lotissement de "L'Etang des Mottes" après une enquête publique (voir plan ci-joint).

Adopté à l'unanimité.

CREATION DE SERVITUDES D'ECOULEMENT PLUVIAL ET D'ASSAINISSEMENT CHEMINS DES CARROSSES ET DES FORETS

Une convention avec le promoteur d'un lotissement chemin des Carrosses institue des servitudes de passage pour des conduites d'assainissement d'eaux usées et pluviales sur les parcelles cadastrées section CK N° 69, 70, 71, 76 et 77. Le promoteur s'engage à céder gratuitement à la Ville un terrain d'environ 20 m² sur la parcelle CK n° 77 pour l'installation d'un poste de relèvement et remet gratuitement la conduite d'eau potable qu'il a réalisée sur le domaine public. (voir plan ci-joint).

Adopté à l'unanimité.

DENOMINATION D'UNE VOIE

Le Chemin Vicinal n° 2, de Veilleins à Villeherviers, du carrefour avec la rue de la Forêt jusqu'à celui des rues de Bois Joly et des Trompettes, n'est aujourd'hui pas dénommé. Il est proposé de le nommer **rue de la Garenne du Puits** (voir plan ci-joint).

Adopté à l'unanimité.

VERSEMENT DE SUBVENTIONS

Il est proposé le versement d'une subvention :

- de 7 000 euros au Comité des Fêtes : **voté à la majorité (1 abstention : M. RETSIN)**
- de 15 000 euros aux Journées Gastronomiques de Sologne : **voté à la majorité (1 abstention : M. CHERY et 1 contre : M. RETSIN)**
- de 3 500 euros au Patronage des Ecoles Publiques : **adopté à l'unanimité.**
- de 30 000 euros au Centre Communal d'Action Sociale : **adopté à l'unanimité.**
- de 14 000 euros à l'Association des Sinistrés de la place Bir Hakeim : **adopté à l'unanimité.**
- et de 160 euros au Bureau d'Information Jeunesse : **adopté à l'unanimité.**

OPERATIONS BUDGETAIRES :

- DETERMINATION DES RESULTATS 2008 – BUDGET EAU : INTEGRATION DES I.C.N.E.

Le rapport est joint à la présente convocation.

Voté à la majorité (4 abstentions : M. NAUDION – Mme GIRAUDET – M. DUJARDIN – M. CHERY)

- DETERMINATION DES RESULTATS 2008 – BUDGET ASSAINISSEMENT : INTEGRATION DES I.C.N.E.

Le rapport est joint à la présente convocation.

Voté à la majorité (4 abstentions : M. NAUDION – Mme GIRAUDET – M. DUJARDIN – M. CHERY)

- MODIFICATION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA SAULDRE

Le rapport est joint à la présente convocation.

Voté à la majorité (4 abstentions : M. NAUDION – Mme GIRAUDET – M. DUJARDIN – M. CHERY et 1 contre : M. RETSIN)

- **DECISIONS MODIFICATIVES DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES**

Le rapport est joint à la présente convocation.

Voté à la majorité (4 abstentions : M. NAUDION – Mme GIRAUDET – M. DUJARDIN – M. CHERY et 1 contre : M. RETSIN)

PERSONNEL COMMUNAL

Le rapport est joint à la présente convocation.

- Tableau des effectifs : **voté à la majorité (3 abstentions : M. NAUDION – Mme GIRAUDET – M. DUJARDIN)**
- Mise à disposition : **voté à la majorité (3 abstentions : M. NAUDION – Mme GIRAUDET – M. DUJARDIN)**

VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL CONTRE LA PRIVATISATION DE LA POSTE

Il est proposé d'adopter un vœu pour le maintien du service public de La Poste en raison des missions indispensables qu'elle remplit en matière d'aménagement du territoire et de lien social.

Adopté à l'unanimité.